



Le label e-thiq@

Sites concernés par la labellisation :

Le label e-thiq@ s'adresse aux entreprises qui, dans le respect de la réglementation marocaine en vigueur, opèrent dans le commerce sur internet, pour la vente de produits ou de services à destination des entreprises, des administrations ou des particuliers, quelle que soit leur localisation géographique au Maroc.

Critères du label e-thiq@

Le label e-thiq@ a défini les principes de base à respecter par l'entreprise pour garantir la confiance des consommateurs :

1. Responsabilité, transparence et éthique ;
2. Information relative à l'identification du professionnel ;
3. Respect du droit du consommateur ;
4. Description des produits et des prestations de service ;
5. Réalisation de la transaction ;
6. Conditions de retour, de garantie et de réclamation ;
7. Confidentialité des données personnelles ;
8. Sécurité de la transaction ;
9. Respect de la loi relative à la communication audiovisuelle ;
10. Qualité de service technique ;
11. Amélioration continue.

Procédure d'attribution du label e-thiq@:

Toute entreprise intéressée par le Label e-thiq@, est appelée à adresser une demande de labellisation au Président de la Commission E-Entreprise & E-commerce de la CGEM, signée par le représentant légal de l'entreprise conformément à ses statuts.

La demande de labélisation doit présenter les activités de l'entreprise et préciser les coordonnées, le nom et le titre de l'interlocuteur désigné par l'entreprise. Elle doit aussi exprimer l'engagement de l'entreprise à recourir à une opération d'évaluation auprès de l'un des tiers experts accrédités par la CGEM.

Ce label est délivré par le président de la CGEM sur avis de la commission d'attribution, pour une durée de deux ans, aux entreprises basées au Maroc, sans discrimination de taille, du secteur d'activité, de produit ou de services. La labélisation se fait sur la base d'une évaluation de la conformité des sites marchands au code de conduite du label.